



EN FRANCE – ACTUALITÉ

Les mesures annoncées par le gouvernement : le point de vue d'Enfance & Familles d'Adoption

À la fin du mois d'août, le gouvernement annonçait une série de mesures relatives à l'adoption, qui s'inscrivent dans la continuité du rapport de Jean-Marie Colombani, remis en mars dernier. Elles devraient permettre une meilleure information des candidats à l'adoption sur les enfants délaissés et leur attente silencieuse, attente trop souvent oubliée, face à celle des candidats.

L'adoption internationale

La création d'une Autorité centrale comme service à part entière du ministère des Affaires étrangères, conduite par un ambassadeur, la sensibilisation des corps diplomatiques par le biais de **formations sur l'adoption, le recrutement de volontaires** : telles sont les mesures qui devraient concourir à une meilleure connaissance de la situation des enfants dans les pays d'origine et se traduire par une veille accrue, une meilleure information pour les adoptants, mais aussi une politique de l'adoption plus rationnelle.

L'Autorité centrale pourra fixer des objectifs à l'Agence française de l'adoption et aux organismes autorisés pour l'adoption, impulser les rapprochements et les complémentarités des opérateurs. Il faut espérer que cela se traduira, en amont, par une meilleure prise en charge des familles, notamment dans des départements comme **les DOM-TOM**, où il n'y a aujourd'hui **aucun OAA habilité**.

En aval, sur le terrain, tout cela devrait donner lieu à un meilleur soutien aux candidats venant, à la fin de la procédure, rencontrer leur enfant. Par ailleurs, parce que l'adoption internationale doit être la dernière solution familiale envisagée pour un enfant, la France s'engage, avec les volontaires, mais surtout en renouant avec les Autorités centrales des autres pays, à intensifier la coopération internationale par des **projets de soutien à la protection de l'enfance — sans qu'il puisse y avoir de contreparties entre le niveau d'aide et le nombre d'enfants adoptables**.

L'adoption nationale

Les mesures s'attachent à répondre à deux objectifs : trouver des familles pour des enfants déjà adoptables (pupilles de l'État) et permettre à plus d'enfants délaissés, sans perspective d'avenir dans leur famille de naissance, de se voir proposer une famille pour la vie.

Pour les pupilles de l'État qui attendent une famille, cela suppose l'amélioration du **SIAPE** (Système d'information pour l'adoption des pupilles de l'État), outil à ce jour insuffisamment performant.

Pour les enfants délaissés, l'urgence est de leur permettre d'accéder au statut protecteur de pupille de l'État, par l'utilisation de l'article 350 du Code civil ou d'autres outils juridiques existants. Faut-il rappeler que la moyenne d'attente de ces enfants qui vivent en famille d'accueil ou en institution, est aujourd'hui est de six ans : le tiers d'une enfance !

L'aide aux candidats

Mieux préparer les adoptants à l'accueil des enfants réels passe par une intensification du travail d'information et de réflexion pendant la procédure d'agrément, voire au tout début ou avant même de l'engager, comme le propose le rapport Colombani. C'est ce qui est fait dans un nombre de pays d'accueil voisins du nôtre.

Après l'arrivée de l'enfant, un des soucis premiers des parents est celui de la **santé**. **Les COCA** : consultations d'orientation et de conseils en adoption existent déjà dans quelques départements. Dans un souci de rapprocher ce service des familles et de raccourcir les délais d'obtention des rendez-vous, il est prévu de soutenir l'implantation ou la consolidation d'une **consultation par région**.

Après les annonces : La nécessité d'un travail collectif

Ces mesures vont nécessiter un engagement soutenu des ministères concernés, en partenariat actif avec les collectivités territoriales, les milieux juridiques, les organismes et professionnels de la santé.

Enfance & Familles d'Adoption salue ce qui a déjà été amorcé par le ministère des Affaires étrangères, avec lequel notre fédération est prête à continuer de collaborer.

Elle souhaite également poursuivre le dialogue avec le ministère de la Famille, pour améliorer les chances des enfants dans l'attente en France d'accéder enfin à la famille à laquelle ils ont droit.

Enfin, la fédération restera très attentive à la mise en place de mesures relatives à l'agrément et à l'accompagnement des familles après l'adoption, pour que les adoptants soient chaque jour mieux préparés et mieux soutenus dans leur chemin vers les enfants réels qui attendent, en France ou à l'étranger.

Janice Peyré
Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption